



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 13/01/2021

Dengue : la situation est toujours stable Une nouvelle technique de lutte anti-vectorielle

Du 3 au 9 janvier 2021, 23 cas de dengue ont été signalés par l'ARS dans 9 communes de l'île. La circulation de la dengue se poursuit toujours dans l'île et est stable depuis plusieurs semaines. Cette situation laisse craindre une nouvelle vague épidémique dans les prochains mois.

Par ailleurs, depuis fin 2020, le service de Lutte anti-vectorielle de l'ARS utilise une nouvelle technique de démoustication dans les cours et jardins : le Bti, un produit d'origine biologique qui élimine les larves de moustiques et vient en complément de la deltaméthrine, actuellement utilisée pour réduire la densité de moustiques adultes. Il ne présente pas de danger pour la santé humaine et n'a pas d'effets dommageables pour la faune et la flore.

En cette période de pluies favorables au développement des moustiques, la préfecture et l'ARS rappellent à la population l'importance d'appliquer les mesures de prévention.

Situation de la dengue à La Réunion au 12 janvier 2021

(données Cellule Santé Publique France en région, ARS La Réunion)

Du 3 au 9 janvier 2021, des cas isolés ont été localisés dans 9 communes : **Saint-Joseph, Saint-Philippe, Saint-Louis, Saint-Leu, Saint-Paul, Le Port, Saint-Denis, La Possession et Petite-Île.**

De plus, des regroupements de cas ont été identifiés dans la région ouest :

- **Le Port** (Boulevard de Brest)
- **Saint-Paul** (Ermitage les bains)

Afin de contenir la propagation du virus de la dengue, les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS maintiennent les interventions de démoustication.

Depuis début 2020

- **Plus de 16 100 cas** autochtones confirmés
- **782 hospitalisations**
- **1 761 passages aux urgences**
- **22 décès** (dont 11 directement liés à la dengue)

Le Bti, une technique complémentaire de lutte anti-vectorielle

Depuis quelques semaines, le service de Lutte anti-vectorielle de l'ARS utilise une nouvelle technique dans les traitements de jour, dans les cours et jardins : la pulvérisation d'un produit d'origine biologique qui élimine les larves (larvicide), le Bti.

Objectifs de son utilisation

La pulvérisation du Bti permet de :

- détruire les larves qui sont à l'origine d'émergence de moustiques adultes,
- contribuer à la diminution des densités de moustiques et donc à la diminution de l'exposition de la population au risque de contracter la dengue.

Le Bti ne présente pas de danger pour la santé humaine et n'a pas non plus d'effets dommageables pour la faune et la flore.

Utilisation du Bti

Plusieurs phases de tests du Bti ont été menées par l'ARS pour tester l'efficacité du produit. Elles ont montré une destruction totale des larves de moustiques après seulement quelques heures de contact. De plus, lorsqu'il est pulvérisé sur le terrain, le Bti peut demeurer actif pendant plusieurs semaines.

Le produit permet d'atteindre les sites de reproduction des moustiques *Aedes albopictus* qui sont difficilement accessibles.

Au début de l'été austral, en période de faible circulation du virus de la dengue, ce produit a été utilisé en prévention sur des quartiers considérés à risques au regard d'un potentiel foyer épidémique.

Aujourd'hui, il est également utilisé de manière ciblée autour des cas de dengue détectés par confirmation biologique, avant la pulvérisation de la deltaméthrine, molécule qui a pour vocation d'éliminer les moustiques adultes dans l'entourage des personnes malades.

Interventions de la LAV

Les actions de lutte anti-vectorielle actuelles permettent donc d'intervenir à deux stades du cycle de développement du moustique vecteur de la dengue :

- le stade larvaire avec le Bti,
- la phase du moustique adulte, avec la deltaméthrine.

Afin de mener un protocole d'intervention le plus complet possible et éliminer les moustiques porteurs du virus de la dengue, les équipes de l'ARS sont actuellement amenées à réaliser deux traitements des mêmes cours et jardins, parfois sur deux jours consécutifs. La Préfecture et l'ARS remercient par conséquent les Réunionnais pour l'accueil réservé aux équipes de traitement et leur contribution à la lutte contre une reprise de l'épidémie de dengue.

Pour rappel, les habitants sont informés avant le passage des équipes par un avis de démoustication distribué dans leur boîte aux lettres, avec les recommandations à suivre avant et après le traitement.

Recommandations pour lutter contre la dengue

En complément des techniques de lutte anti-vectorielle, chacun doit appliquer les mesures de prévention pour éviter de contracter la maladie et de la transmettre à son entourage :

- **Se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques :** répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs
- **Éliminer les gîtes larvaires :** vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile
- **Consulter un médecin en cas de symptômes** (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, fatigue...). Votre médecin vous prescrira la réalisation d'un prélèvement à effectuer en laboratoire d'analyses médicales pour confirmation du diagnostic de la dengue.

Cette confirmation biologique est indispensable pour orienter les interventions des équipes de lutte anti-vectorielle et contribue à limiter la diffusion du virus de la dengue sur le territoire.

Retrouvez toute l'actualité sur la dengue à La Réunion sur le Facebook **Ensemble contre les moustiques** : <https://www.facebook.com/Ensemblecontrelesmoustiques>